

Nomination Vice-Président Etudiant

Pôle Guadeloupe

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu** le code de l'Education ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 23 février 2021, notamment son article 12 ;
- Vu** la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles du 14 février 2022 portant élection du Professeur Michel GEOFFROY en qualité de Président de l'Université des Antilles ;
- Vu** la candidature de Monsieur Ethan RINALDO à la Vice-Présidence Etudiant, pôle Guadeloupe en date du 11 mars 2022 ;
- Vu** la désignation de Monsieur Ethan RINALDO en qualité de Vice-président Etudiant du pôle Guadeloupe, en date du 31 mars 2022 par la CFVU et la CR du pôle Guadeloupe ;
- Vu** l'élection de l'intéressé lors de la séance du 25 avril 2022 du Conseil académique plénier.

ARRETE

Article 1

Monsieur Ethan RINALDO, étudiant à l'UFR des Sciences Exactes et Naturelles, est élu Vice-président Etudiant (VPE) du pôle Guadeloupe de l'Université des Antilles.

Article 2

Le mandat de **Monsieur Ethan RINALDO** prend effet à compter du 25 avril 2022 et expire à l'échéance du mandat des élus étudiants au Conseil académique.

Article 3

A ce titre, **Monsieur Ethan RINALDO**, travaille en concertation avec le vice-président étudiant de l'Université sur les questions de vie étudiante sur le pôle Guadeloupe et est en relation avec le CROUS Antilles-Guyane. Il coordonne les actions des élus étudiants du pôle.

Article 4

Le directeur général adjoint des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 25 avril 2022

Le Président de l'Université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY